

Ordre du jour:

1. Tranche 1: travaux de voirie définitive.
2. Tranche 2: avancement des travaux.
3. Divers.
4. Questions diverses d'ordre général.

PRESENTATION : principaux points

1. TRANCHE 1: TRAVAUX DE VOIRIE DEFINITIVE.

La réalisation de la voirie définitive sur la tranche 1 se fera progressivement suivant l'avancement des constructions sur les terrains privés.

Par rapport à ce qui a été présenté à la dernière réunion du 15 mars 2018, les échéances sont respectées (présentation faite par l'entreprise SOTRAV):

- **Juillet 2018** : rue Germaine TILLION ;
- **Septembre 2018 –aménagements définitifs partiels**: rues Montagne la Forêt, B. GROULT.
- **Fin 2018**: rues C. CLAUDEL, L. AUBRAC

Les échéances pour les rues Germaine TILLION, Montagne la Forêt et B. GROULT sont présentées dans le document en pièce jointe élaborée par l'entreprise de travaux retenue SOTRAV.

Il est rappelé que sur les grands axes comme les rues Bénoîte GROULT- pénétrante Sud et Montagne-la-Forêt, les aménagements définitifs partiels réalisés en septembre 2018 visent à sécuriser les déplacements doux vers les écoles et le centre-ville.

Ces aménagements consistent en la réalisation des trottoirs et de l'éclairage public : côté Sud sur la rue Bénoîte GROULT, côté Ouest sur la rue Montagne-la-Forêt assurant ainsi une connexion continue avec les rues de la Bellangerie et Florence Arthaud, aménagées en définitif depuis 2017.

Il est précisé que pendant les mois de juillet et d'août les circulations dans la partie nord, autour du parking des écoles seront perturbées en raison des travaux de réfection du parking.

Pendant au moins 2 semaines à la fin du mois d'août la partie Nord de la rue de la Bouëxière sera interdite à toute circulation en raison de la réalisation du plateau de sortie du parking sur la rue de la Bouëxière.

Ainsi, pendant les travaux, les entrées et sorties dans le quartier de la Bellangerie doivent se faire par le Sud et vers le contournement Sud pour pouvoir accéder au centre-ville ou à l'A84.

Néanmoins, les cheminements piétons seront assurés via la rue de la Bouëxière pendant les travaux.

2. TRANCHE 2: AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DIVERS.

Actuellement, les travaux sur la partie 2a ont bien avancés et se termineront fin juillet 2018.

Ainsi, le démarrage de la partie 2b sera possible prochainement étant donné que les équipes sont sur place. Ceux-ci se poursuivront à l'automne prochain jusqu'au moins la fin de l'année évitant ainsi les intempéries de cette année qui ont fortement perturbé l'avancement des travaux.

Parallèlement, des travaux de réalisation des terrains de tennis au Nord du gymnase La Jouserie démarreront courant juillet pour se terminer en septembre, la réalisation du sol sportif en résine étant fortement conditionnée par le changement de températures.

La halle faisant partie de cet ensemble d'activités sportives et ludiques, sera réalisée à l'automne.

Il est rappelé que l'accès chantier est prévu par la pénétrante Sud du quartier- rue B. GROULT via la rue Montagne-la-Forêt vers la tranche 2.

Ainsi, afin de prévenir la vitesse sur la rue Montagne-la-Forêt 3 ralentisseurs en enrobé sont réalisés.

OBSERVATIONS :

1. L'entretien des espaces verts.

L'entretien des espaces verts périphériques aux bassins tampons n'a effectivement pas été satisfaisant. Il faut noter que le printemps est toujours une période tendue concernant la tonte. Il est donc assez classique que certaines surfaces ne soient pas tondues aussi régulièrement qu'il le faudrait. De plus, cette année, le printemps a été particulièrement humide ce qui n'a pas facilité les choses. Néanmoins, la remarque sera transmise au service espace vert de manière à améliorer la gestion de ces espaces.

2. Le nettoyage de la voirie

Les entreprises des travaux sur la tranche 2 de la Bellangerie ont l'obligation de nettoyer la voirie après leur passage.

Des passages d'une balayeuse sont prévus également par la municipalité afin de diminuer au maximum les désagréments créés par le passage des engins de chantier.

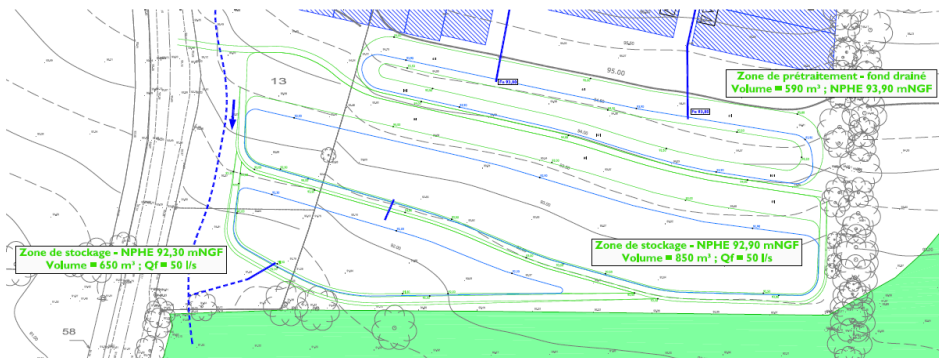
3. Vitesse sur la rue Montagne-la-Forêt

Des ralentisseurs en enrobé sont réalisés tout au long de la voie permettant de réduire de manière significative la vitesse des engins.

4. Les bassins tampons. Il est évoqué que pendant de très fortes pluies le premier bassin se remplit facilement.

Il est précisé que qu'il s'agit de bassins de filtration des eaux de pluie et non pas de rétention, l'eau pluviale ne devrait donc pas stagner dans le bassin.

Chaque bassin est dimensionné de manière à recevoir une quantité d'eau définie, le surplus se déversant dans le bassin suivant et ainsi de suite pour se jeter à la fin dans le ruisseau existant (voir schéma ci-dessous) :



5. Imperméabilisation des entrées.

Il est précisé qu'uniquement pour les premiers lots de la tranche 1a, l'imperméabilisation des entrées a été autorisée.

Pour le reste des lots de la Bellangerie la volonté est de ne pas imperméabiliser en totalité les entrées afin de permettre une infiltration maximale de l'eau de pluie et prévenir les cas d'inondation.

Des exemples de non imperméabilisation totale des entrées sont proposés dans le cahier des prescriptions architecturales.

Les pavés à joints drainants



Le gravier



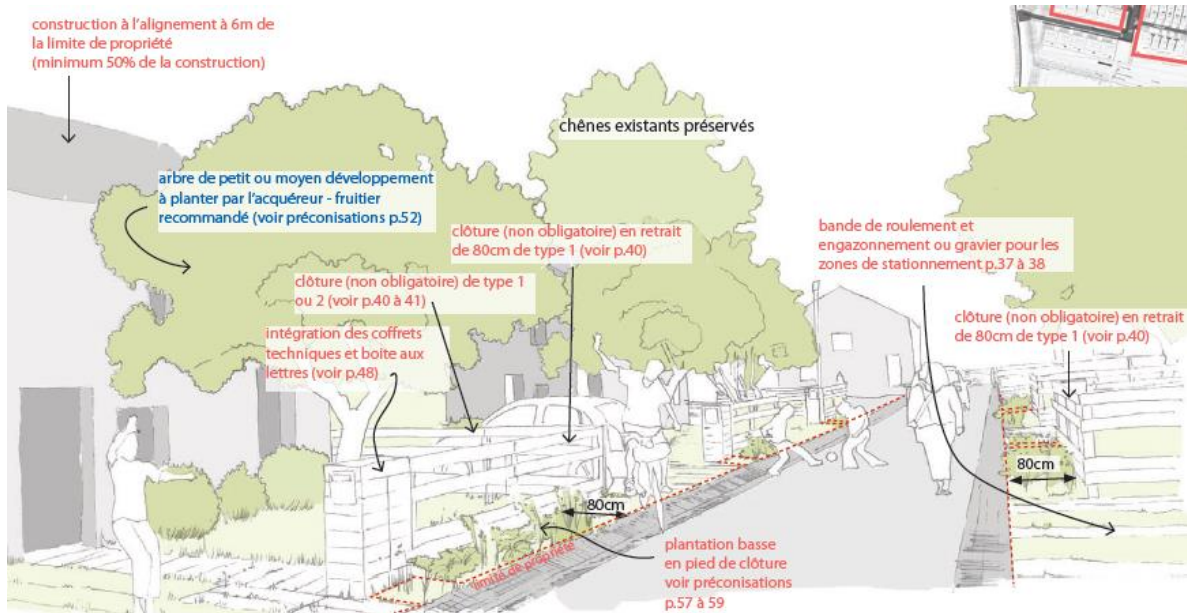
Les bandes de roulement



6. L'implantation de la clôture sur les lots

Les dispositions du cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères imposent les règles suivantes :

- En façade avec la voie, les clôtures sont implantées à une distance de 0,80 à partir de la limite doublée de préférence d'une haie vive permettant ainsi l'intégration des coffrets comme sur le schéma ci-dessous :



Les clôtures seront :

- D'une hauteur maximale de 1.20 m,

Sont souhaitées :

- Les clôtures en bois (lattis à claire voie, ganivelle, etc),
- Les clôtures en acier galvanisé et piquets bois (entraxe 2 à 3m).

Sont interdites :

- les clôtures en matériaux de maçonnerie bruts non enduits (type parpaing),
- les clôtures grillagées plastifiées colorées (blanc et vert compris).

Sauf les cas interdits ci-dessus, d'autres modèles de clôtures peuvent être autorisés.

7. Le réseau téléphonique ne fonctionne pas bien à la Bellangerie.

L'information sera transmise aux principaux opérateurs.

8. La fibre optique sera déployée quand ?

La question est transmise à Liffré-Cormier Communauté qui est en charge de la coordination du programme Bretagne Haut Débit.

Les questions d'ordre privé sont examinées personnellement.